

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901
Siège social : 80 rue des Jardiniers
46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901

Siège social : 80 rue des Jardiniers

46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Lot relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	26 376	24 552
Terrains					Report à nouveau	513 096	527 638
Constructions					Résultat de l'association	29 567	-12 717
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 648	2 977	671	458	TOTAL FONDS PROPRES	569 039	539 472
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE	50		50		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	2 737	2 210
					Fonds dédiés sur subventions	4 424	5 295
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 698	2 977	721	458	TOTAL PROVISIONS	7 161	7 505
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	936		936	1 504	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	772		772	173	Emprunts & dettes financières	382 727	
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	5 557	5 782
Autres créances (dont erreurs débitrices)	6 600		6 600	6 089	Dettes fiscales et sociales	2 972	3 591
Trésorerie	970 281	10 342	959 938	550 036	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance					Autres dettes (dont erreurs créditrices)	1 511	1 910
					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	978 589	10 342	968 246	557 802	TOTAL DETTES	392 767	11 283
TOTAL GENERAL	982 287	13 319	968 968	558 260	TOTAL GENERAL	968 968	558 260



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOT

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	299 740	286 995
Ventes de produits pour cessions	282 639	272 969
Prestations de service et animations	117 013	131 985
Subventions d'exploitation	318 837	322 984
Produits divers de gestion courante	103 780	102 188
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 295	1 000
TOTAL	1 127 304	1 118 120
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	177 554	170 935
Variation des stocks de fournitures à céder	568	-572
Achats de fournitures administratives	3 241	2 791
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	763 785	804 540
Impôts et taxes	1 412	2 008
Salaires	12 109	11 870
Charges sociales	4 270	3 833
Autres charges	84 987	85 589
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	14 200	26 568
Dotations aux provisions	527	396
Engagements à réaliser sur subventions affectées	4 424	5 295
TOTAL	1 067 076	1 113 254
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	60 228	4 866
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 287	8 257
Reprises sur provisions		1 697
TOTAL	7 287	9 954
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		1 697
Dotations aux provisions	2 153	2 153
TOTAL	2 153	3 850
RESULTAT FINANCIER (II)	5 134	6 104
RESULTAT COURANT (I + II)	65 362	10 970
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	55 106	53 688
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	55 106	53 688
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	90 901	77 375
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	90 901	77 375
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-35 795	-23 687
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	29 567	-12 717

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités)

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	968 967,74 €	558 259,63 €
Résultat de l'exercice :	29 567,36 €	-12 717,44 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	178	187
dont coopératives et foyers agrégés :	178	187
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	12 075	12 289
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 439	2 399
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. L'Itep de Figeac n'a pas adhéré sur 2017-2018.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 22 943 € soit environ 2,11% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	29 567,36	{	981,05 pour le siège départemental
		{	28 586,31 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	6 600,15	{	6 600,15 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	1 511,32	{	1 511,32 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	959 938,21	{	418 255,99 pour le siège départemental
		{	541 682,22 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 043,16 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	14 199,79	{	380,98 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	13 818,81 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			77,63 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 189 697,50	{	73 795,29 pour le siège départemental
		{	1 115 902,21 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 269,11 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 160 130,14	{	72 814,24 pour le siège départemental
		{	1 087 315,90 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 108,52 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			160,60 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	106	99
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	60%	53%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	138	151
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	4	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	157	140
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	2
Participants aux séances de formation (estimation)	23	21


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	26 376	24 552
Terrains					Résultat du siege de l'association	981	1 825
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	27 357	26 376
Autres immobilisations corporelles	3 648	2 977	671	458	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE	50		50		Provisions pour charges	2 737	2 210
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	4 424	5 295
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 698	2 977	721	458	TOTAL PROVISIONS	7 161	7 505
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	936		936	1 504	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	772		772	173	Emprunts & dettes financières	382 727	
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	5 557	5 782
Autres créances	6 600		6 600	6 089	Dettes fiscales et sociales	2 972	3 591
Trésorerie	428 598	10 342	418 256	36 940	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance					Autres dettes	1 511	1 910
					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	436 907	10 342	426 564	44 706	TOTAL DETTES	392 767	11 283
TOTAL GENERAL	440 605	13 319	427 286	45 164	TOTAL GENERAL	427 286	45 164



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

OCCE DU LOT

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	22 968	23 369
Ventes de produits pour cessions	3 019	2 255
Prestations de service et animations	4 086	6 277
Subventions d'exploitation	14 303	12 400
Produits divers de gestion courante	15 077	13 208
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 295	1 000
TOTAL	64 748	58 508
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	920	1 893
Variation des stocks de fournitures à céder	568	-572
Achats de fournitures administratives	3 241	2 791
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	33 706	33 341
Impôts et taxes	1 412	2 008
Salaires	12 109	11 870
Charges sociales	4 270	3 833
Autres charges	9 103	2 995
Dotations aux amortissements	381	219
Dotations aux provisions	527	396
Engagements à réaliser sur subventions affectées	4 424	5 295
TOTAL	70 661	64 069
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 913	-5 561
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 287	8 257
Reprises sur provisions		1 697
TOTAL	7 287	9 954
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		1 697
Dotations aux provisions	2 153	2 153
TOTAL	2 153	3 850
RESULTAT FINANCIER (II)	5 134	6 104
RESULTAT COURANT (I + II)	-779	543
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 760	1 282
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	1 760	1 282
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 760	1 282
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	981	1 825



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 981.05 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 053,35	594,86		3 648,21
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	3 053,35	594,86		3 648,21

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Vidéoprojecteur 594.86

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 595,85	380,98		2 976,83
Mobilier de bureau	20%				
Total		2 595,85	380,98		2 976,83

2. Immobilisations financières

Avance fonds coopérative Boissières (20 + 30 - juillet 2018) 50.00



3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti » .

936.00

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	595,00		595,00
Usagers autres	177,00		177,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	772,00		772,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Participation FD aux honoraires CAC (16-17 + 17-18)	4 460,00
Avance sur charges et salaire FD juillet et août	<u>2 140,15</u>
	6 600,15

7. Trésorerie

Comptes à terme FIDELIS éch 05/03/2019	50 000,00
Comptes à terme FIDELIS éch 25/04/2022	200 000,00
Comptes à terme FIDELIS éch 07/07/2022	40 000,00
Obligations BPCE 12.50% PERP 30/09/2019	50 920,00
Intérêts courus sur VMP	9 983,42
BPOC	-382 727,00
Banque postale	809,34
Livret A	76 500,00
Intérêts courus à recevoir	<u>385,69</u>
	45 871,45
Provision titres BPCE	<u>-10 342,46</u>
	35 528,99

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres :

26 376,20

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 209,83	527,12		2 736,95
Provisions pour charges	2 209,83	527,12		2 736,95
valeurs mobilières placement Usagers	8 189,13	2 153,33		10 342,46
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	8 189,13	2 153,33		10 342,46
Total	10 398,96	2 680,45		13 079,41

Dotations / reprises d'exploitation	527,12
Dotations / reprises financières	2 153,33
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	2 680,45

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.



3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Banque populaire Occitane 17-18	1 000,00		1 000,00	
Banque Populaire Occitane 18-19		1 000,00		1 000,00
Erasmus J.Calvet Apajh	4 295,16	3 423,91	4 295,16	3 423,91
Total	5 295,16	4 423,91	5 295,16	4 423,91

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs Corriere	233.20
Fournisseurs Direct Energie	46.46
Mairie Cahors Entretien communs	37.36
Mairie Chauffage local OCCE	260.00
Honoraires CAC Audit France 17-18	3480.00
Taxe Habitation	<u>1500.00</u>
	5 557.02

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	702.00
Urssaf	432.00
Retraite complémentaire	243.43
Mutuelle	62.24
Prévoyance	19.40
Etat charges à payer	<u>1 513.00</u>
	2 972.07

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Budgeté Mutualisation	1 200.00
Fonds coop. ITEP Figeac à reverser	<u>311.32</u>
	1 511.32

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 075	12 289
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,81 €	0,82 €
COTISATIONS PERÇUES DES COOPERATIVES	22 942,50	23 349,10
Cotisations versées à la Fédération	13 161,75	13 272,12
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	13 161,75	13 272,12

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	8 360,96	8 050,00
Subventions conseil départemental	1 350,00	2 350,00
Subventions communes		
Autres subventions (Région + BPOC)	4 591,70	2 000,00
Total	14 302,66	12 400,00
Dont versées aux coopératives	2 591,70	2 654,84



3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	12 005.98
- aide CAC	2 230.00
Activités annexes et autres	841.05
	15 077.03

4. Produits exceptionnels

Dons divers (kilomètres bénévoles - CA)

1 760.11

5. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée : Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cahors, de locaux dépendant du groupe scolaire Zacharie Lafage situé 80 rue des Jardiniers (environ 72 m²).

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat du siège n'a pas été valorisé.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Occitane :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire (convention du 28/06/2006). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	156	140
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	483 714.27	407 470.77
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	8 215.78	8 257.18
Montant des impôts dus par l'AD	1 513.00	1 664.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 702.78	6 593.18
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%